

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 11/12/2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Pour: 13

Contre: 2

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIÈRE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Serge BRUGUIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Kristelle BILLARD, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD, Patrice SAINT-LEGER

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_073_2025 - Objet : Vente des parcelles F 1088 et F 1089 et F 1090 p formant un lot au lotissement "Le pré de Coste Ebesse" et Fixation du prix

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de vendre à Monsieur MARTINAZZO Jean-Luc le lot formé par les parcelles F 1088 et F 1089 et F 1090 p d'une superficie totale de 2460 m² sis à Rieutort-de-Randon.

Ce lot serait vendu au prix de 113 160,00 € HT soit 46 € HT par m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le prix du lot formé par les parcelles F 1088 et F 1089 et F 1090 p d'une superficie totale de 2460 m² sis à Rieutort-de-Randon à 113 160,00 € HT.
- de vendre à Monsieur MARTINAZZO Jean-Luc le lot ainsi formé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ou en cas d'empêchement du Maire, d'autoriser Madame Jacqueline LIZZANA à signer l'acte de vente.

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025

Date de reception de l'AR: 16/12/2025

048-200085223-DE_073_2025-DE

A G E D I